



APPELS DE CANDIDATURES PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE BIENS

www.safer-bretagne.fr

Commune principale : ÉVELLYS « Lestelue » Surface totale : 8 ha 69 a 75 ca	A VENDRE : Section 192ZD 18 ; Section 192ZH 46 Classification PLU : Znc	Suivi par : LE FUR Adrien 02 97 46 57 74 alefur@safer-bretagne.fr
Commune principale : PLOERMEL « Le Harda » Surface totale : 5 ha 49 a 15 ca	A VENDRE : Section YA 16, 168, 170 Classification PLU : Aa	Suivi par : LE FUR Adrien 02 97 46 57 74 alefur@safer-bretagne.fr
Commune principale : PLUMELIN « Le Clandy » Surface totale : 1 ha 39 a 01 ca	A VENDRE : Section ZY 79, 106 Classification PLU : Aa, Azh, Uba	Suivi par : LE FUR Adrien 02 97 46 57 74 alefur@safer-bretagne.fr
Commune principale : GUELTAS « Kerveyo » Surface totale : 17 ha 64 a 90 ca Propriété équestre : Maison d'habitation Dépendance en pierres rénovée Hangar Ruine en pierres Tunnel Carrière	A VENDRE : Section ZD 27, 88, 95 ; Section ZH 15 Classification PLU : Aa, Nb, Na	Suivi par : LE FUR Adrien 02 97 46 57 74 alefur@safer-bretagne.fr
Commune principale : PLOERDUT « Kerno » Surface totale : 127 ha 87 a 55 ca A VENDRE et A LOUER Terres Agricoles + bâtiments d'exploitation porcine Avec maison d'habitation	A VENDRE : Surface totale : 114 ha 00 a 00 ca environ Section XI- 6, 8 ; Section XK- 31, 35, 36 Section XL- 3, 21, 45 ; Section XM- 34 Section XN- 35p, 40, 42, 43, 51, 57, 59 A LOUER : Surface totale : 13 ha 87 a 55 ca environ Section XK- 4, 12, 14 Classification PLU : Aa, Na, Nzh	Suivi par : GUEHO Thierry 02 97 46 57 68 tgueho@safer-bretagne.fr

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, par écrit, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature au siège social de la SAFER Morbihan, Maison de l'Agriculture - Avenue Bognis Desbordes - BP 398 - 56009 Vannes - E-mail : service56@safer-bretagne.fr où des compléments d'information peuvent leur être fournis. Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats